

2024/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A3 N°24-045
3.3 Domaine et patrimoine – Locations

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme. Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÏ donne procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Guy MULLER donne procuration à M. Ivica JOVIC

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

20/09/2024

**OBJET : REFACTION EXCEPTIONNELLE SUR LES LOYERS DE LA LOCATAIRE DU
LOGEMENT COMMUNAL SIS 2 BIS PLACE DU MARCHÉ**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu Le bail en vigueur entre la commune d'Épône et la locataire en date du 13 septembre 2021 pour un local à usage exclusif d'habitation situé au 2 bis place du marché.

Considérant les problèmes d'isolation thermique du bâtiment engendrant des coûts d'énergie conséquents pour le locataire ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 12 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la Commune,

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 078-217802172-20241008-DEL24_045-DE



2024/
Commune d'Epone
Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A3 N°24-045
3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés (23 Voix Pour, 6 Abstentions),

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »).

DECIDE :

1. **De fixer** une réfaction exceptionnelle sur les loyers des mois de juillet, aout et septembre 2024, d'un montant mensuel de 250 euros;
2. **Précise** de transmettre la présente délibération à
 - o La préfecture de Versailles
 - o Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **08 OCT. 2024**

Et publié/affiché le
08 OCT. 2024

Didier DIROL
Secrétaire de séance



Ivica JOVIC



Maire d'Epône